WATTWILLER
INFOS

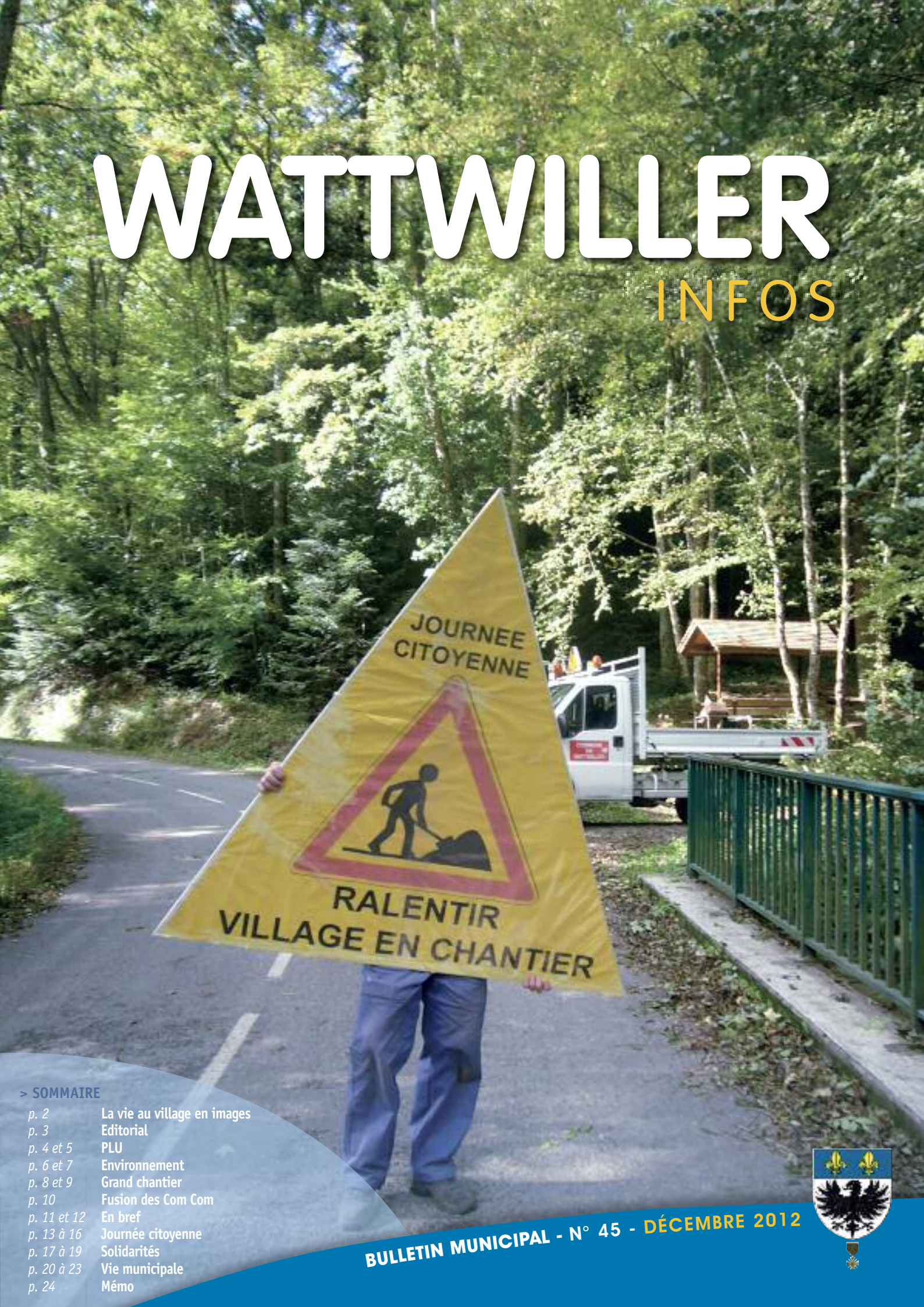

> SOMMAIRE

p. 2	La vie au village en images
p. 3	Editorial
p. 4 et 5	PLU
p. 6 et 7	Environnement
p. 8 et 9	Grand chantier
p. 10	Fusion des Com Com
p. 11 et 12	En bref
p. 13 à 16	Journée citoyenne
p. 17 à 19	Solidarités
p. 20 à 23	Vie municipale
p. 24	Mémo

BULLETIN MUNICIPAL - N° 45 - DÉCEMBRE 2012

La vie au village en images

Noël au marché

Jardiniers en herbe à l'école maternelle

Les jobs d'été déjeunent à la marche populaire

La fontaine en habit de fêtes

Fenêtre de l'Avent à Wattwiller

Présentation de "l'école des 4 fontaines"

Rénovation de classe à l'école élémentaire

St Nicolas visite les enfants de la ComCom

Exercice d'évacuation à l'école maternelle

Fête de Noël des Aînés

Cette rubrique est aussi la vôtre : à vous de la faire vivre en soumettant au Comité de Rédaction les photos de vos manifestations associatives, ou d'événements collectifs dont vous voulez garder trace.

Photo de couverture : journée citoyenne.

EDITO

Le mot du maire

Continuer d'œuvrer inlassablement sur le terrain

Madame, monsieur,

La crise économique se creuse, le chômage, la précarité et la pauvreté continuent de s'accroître. L'Histoire montre qu'en pareille situation le risque est grand de la recherche aussi insensée que dangereuse de boucs émissaires et de la perte du sens du collectif, au détriment de l'esprit de solidarité qui devrait pourtant prévaloir en pareilles circonstances dans une République dont l'une des valeurs fondatrices est la fraternité.

Ce constat doit nous interpeller, et surtout nous inviter à ne pas baisser les bras. Ainsi, à son très modeste niveau, notre commune tente d'apporter sa pierre à l'édifice.
Sur le plan économique, les chantiers de la rénovation/extension du complexe Krafft, de l'aménagement de l'entrée ouest du village, de la création d'un hangar au niveau des ateliers municipaux, sont autant d'activité injectée. En effet, l'expérience montre que lorsque l'économie est au bord de la récession, parce que les acteurs privés n'investissent plus en raison d'une demande atone, seule la dépense publique est en mesure de relancer l'activité et l'emploi, ou tout au moins de limiter les dégâts. Notre commune y contribue à son niveau.

Par rapport à la tentation de repli sur soi qui guette nos sociétés, il est de notre responsabilité de cultiver inlassablement l'esprit de solidarité et de citoyenneté, y compris au sein de notre village. La participation, chaque année, de la commune à la Journée Mondiale de Lutte Contre la Misère du 17 octobre, le soutien au voyage solidaire des jeunes cet été, et l'organisation de la première Journée Citoyenne de Wattwiller le 6 octobre s'inscrivent dans cette logique. De l'avis des nombreux participants, cette journée fut un grand moment de rencontre entre jeunes et moins jeunes, Wattwillerois de souche ou d'adoption et l'occasion de mobiliser des énergies au service du bien commun à travers de multiples chantiers autogérés à l'initiative d'habitants que je tiens à remercier publiquement. Chacun aura pu goûter l'ambiance extraordinaire qui régnait entre les personnes… qui ont unanimement souhaité une réédition l'année prochaine !

C'est dans cet esprit que l'équipe municipale a élaboré et adopté le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme). Un dossier stratégique qui définit pour une vingtaine d'années les bases d'un développement soutenable de notre village, c'est-à-dire respectueux des équilibres fondamentaux sur le plan humain et sur le plan environnemental. Un dossier complexe dont le traitement a nécessité d'innombrables réunions de travail, depuis le début du mandat. Un dossier dont le portage a associé la population de manière inédite, bien au-delà de ce qu'exige la loi. Un dossier mené dans le strict respect d'un principe intangible : l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts privés, il prime sur toute autre considération…

Au nom de toute l'équipe municipale et en mon nom personnel, je vous souhaite de vivre de belles fêtes de fin d'année, et vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur et santé pour l'année qui s'ouvre devant nous !

Jacques Muller

Plan Local d'Urbanisme

PLU : DERNIÈRE LIGNE DROITE !

La soirée publique du 23 octobre 2012 dans la salle culturelle du complexe Maurice et Katia Krafft a permis de présenter à l'auditoire la dernière mouture du PLU (Plan local d'Urbanisme), issue de la réunion de travail avec les PPA (Personnes Publiques Associées), c'est-à-dire tous les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires, Bâtiments de France, Environnement etc.) et la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin. Nos interlocuteurs institutionnels ont salué la démarche suivie par la municipalité qui s'inscrit parfaitement dans les orientations tracées par le Grenelle de l'environnement, avec notamment la limitation de la consommation de terres agricoles et la densification de l'habitat, tout en conservant l'esprit de village ainsi que la présence de coulée vertes au cœur des zones urbaines. Il en est de même pour la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), avec la recherche d'un meilleur équilibre démographique, à savoir le rajeunissement de la population et la mixité sociale… telle qu'elle existait autrefois dans les villages du piémont des Vosges, devenus aujourd'hui résidentiels.

Un cadre législatif contraignant

La municipalité a fait le choix d'un rythme plus soutenu d'accroissement – raisonnable ! – de la population, de manière à mettre fin à une situation qui n'a cessé de se dégrader. En effet, si l'on devait s'en tenir à la progression en tendance observée entre 1990 et 2007 (+ 13 habitants/an), l'âge moyen de la population continuerait de s'élever, avec les conséquences que l'on sait en pareilles circonstances : poursuite des fermetures de classes, mise en péril de l'accueil périscolaire, et surtout mauvais coup porté aux activités associatives… autrement dit ce qui fait la richesse humaine de notre village.

Dans cet esprit, la municipalité a fixé l'objectif de progression de la population à 16 habitants/an, soit environ 2100 habitants à l'horizon du PLU (2030). En appliquant strictement les ratios fixés par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Thur-Doller avec lequel notre PLU doit être compatible au sens juridique du terme, soit 25 logements/ hectare et 2,3 habitants par logement, et en tenant compte du potentiel de densification et de renouvellement urbain dans les zones constructibles actuelles, il faut prévoir une extension de la zone constructible (zones à urbaniser AU) de quelques 6,6 hectares. En contrepartie certaines zones bénéficieront d'une protection forte, notamment les zones naturelles au sud du village en direction des vergers et la prairie située au cœur du village (rue de Cernay) qui constitue une coulée verte remarquable, tant sur le plan de la biodiversité que du paysage.

Le projet de quartier innovant sur les anciennes tuberies Ermel situées le long du Rechen répond en tous points aux objectifs démographiques précités et à la nécessité de relever le défi d'une densification raisonnée et de qualité de l'habitat. Cette dernière se traduit également par l'évolution des règles locales d'urbanisme fixées par la municipalité qui dorénavant doivent permettre de valoriser intelligemment les « dents creuses » au sein de l'enveloppe urbaine actuelle, et de desserrer certaines contraintes architecturales, notamment en termes de toitures, qui limitaient jusqu'à présent les possibilités de bâtir des logements à haut niveau de performance énergétique.

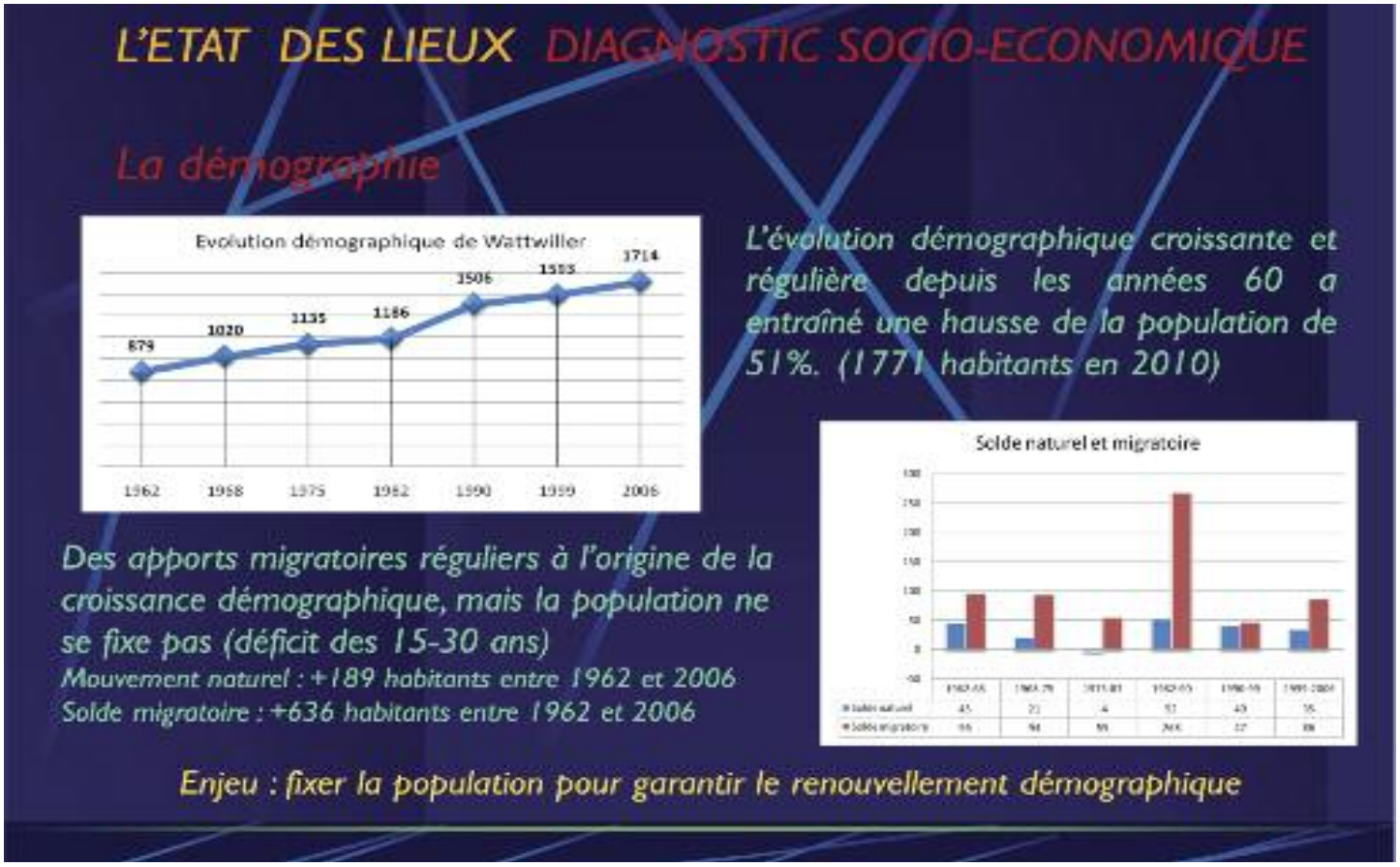
L'ETAT DES LIEUX DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE
La démographie
Evolution démographique de Wattwiller
879
1020
1135
1186
1506
1555
1714
1962
1968
1975
1982
1990
1999
2006
L'évolution démographique croissante et régulière depuis les années 60 a entraîné une hausse de la population de 51%. (1771 habitants en 2010)
Solde naturel et migratoire
Des apports migratoires réguliers à l'origine de la croissance démographique, mais la population ne se fixe pas (déficit des 15-30 ans)
Mouvement naturel : +189 habitants entre 1962 et 2006
Solde migratoire : +636 habitants entre 1962 et 2006
Enjeu : fixer la population pour garantir le renouvellement démographique

Source ADAUHR

De même, conformément aux prescriptions de la loi SRU, le raisonnement à la parcelle n'est plus possible à l'intérieur d'une zone ouverte à la construction, contrairement à ce qui était encore possible dans les anciens POS (Plan d'Occupation des Sols). Sur le plan réglementaire, l'ouverture d'une zone AU nécessite dorénavant une réflexion globale en termes d'aménagement, de manière à développer un urbanisme respectant les objectifs spécifiques définis le cas échéant pour la zone concernée, et à permettre une cohérence globale de l'urbanisme : articulation des différents quartiers d'habitation au sein de la zone, création de coulées vertes aussi bien à l'intérieur des quartiers qu'entre eux, prise en compte des cheminements doux dans l'organisation des circulations, cohérences des réseaux secs et humides, traitement des eaux pluviales par des aménagements spécifiques (noues), etc. Ce sont autant de réflexions fixées à juste titre par la loi… car rigoureusement nécessaires pour aller vers une densification harmonieuse de l'habitat.

Très clairement, qu'on le veuille ou non, le modèle de la maison isolée sur une parcelle de 7 ares est devenu obsolète et nous entrons dans une véritable mutation dans la manière d'appréhender l'habitat. En effet, le législateur a implicitement réorienté les modes d'habiter de demain, y compris en milieu rural, à l'instar de ce qui se pratique depuis des années chez nos voisins suisses, allemands et autrichiens. Ainsi, limitation de consommation de terres agricoles et naturelles oblige, l'habitat plus dense deviendra progressivement la norme. Nos visites sur le terrain ont permis de vérifier que les architectes savent développer des projets d'habitat rural dense, qui concilient l'aspiration légitime de chacun à l'intimité de la vie familiale – y compris en dehors du logement – et la qualité des espaces publics, gage d'une vie sociale harmonieuse au cœur d'un habitat dont la densité correspond à celle observée dans les villages d'autrefois. Mais chacun aura compris que les mentalités seront amenées à évoluer…

Une démarche claire

Au niveau de la méthode, les PPA ont salué la démarche de la municipalité qui a mené une concertation avec la population bien au-delà de ce que prescrit la loi (l'enquête publique). En effet l'équipe municipale a organisé deux soirées publiques consacrées respectivement à la présentation du rapport décrivant « l'état initial » et du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) qui ont permis aux nombreux présents de s'exprimer et de débattre en toute liberté, d'abord en petits groupes où chacun peut s'exprimer, puis en assemblée plénière. Dans le même esprit de concertation, la municipalité a organisé deux réunions de travail avec des acteurs structurels du territoire, l'une avec les chefs d'entreprises exerçant une activité économique dans le village, l'autre avec les acteurs directement concernés dans leurs pratiques par la problématique de l'environnement (agriculteurs, chasseurs, apiculteurs, arboriculteurs, viticulteurs…).

Certains participants se sont étonnés que la présentation du projet final du PLU (zonage et règles d'urbanisme) lors de la soirée publique du 23 octobre n'ait pas été suivie d'un débat. Chacun aura compris qu'une réunion publique n'est pas le lieu où l'on traite les questions privées, au demeurant parfaitement légitimes. Celles-ci ont naturellement vocation à être traitées au niveau de l'enquête publique comme le prévoit le législateur. En effet, les élus se sont fixés comme ligne de conduite de mener une réflexion globale, sur l'ensemble du ban communal puis par zone à urbaniser, en s'interdisant d'entrer dans des considérations d'ordre privé : en matière de classement des terrains selon leur constructibilité – sujet particulièrement sensible - il est évident que l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers.

Par contre, dans le cadre du PLU, des intérêts privés peuvent recouper l'intérêt général, qui se décline par le nouveau zonage et les nouvelles règles d'urbanisme. Ainsi, toutes les demandes individuelles ont été soigneusement enregistrées par la municipalité et seront remises en l'état au commissaire enquêteur, ce qui n'empêche pas, bien au contraire, les requérants de s'adresser directement à ce dernier dans le cadre approprié. Suite à l'adoption du projet de PLU lors de la séance du conseil municipal du 29 novembre 2012, le calendrier s'établit a priori comme suit : recueil de l'avis final des PPA jusqu'à la fin du mois de février, enquête publique de mi-mars à mi-avril, avis du commissaire enquêteur rendu mi-mai, adoption par le conseil municipal début juin du PLU finalisé, après intégration des prescriptions des PPA et du commissaire enquêteur. A partir de cette date, les projets d'urbanisme et de constructions pourront être instruits sur la base des nouvelles règles d'urbanisme en vigueur dans notre village.

Ainsi l'un des gros dossiers de ce mandat aura été mené à bien. Chacun aura compris qu'il engage durablement le mode de développement de notre village, que l'équipe municipale a souhaité le plus équilibré possible tant sur le plan environnemental que sur le plan humain, dans le respect de l'esprit et de la lettre des textes et lois en vigueur… et même au-delà, au regard de l'effort de concertation engagé tout au long de la procédure.

RÉGULER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : UN DÉFI À RELEVER !

La question de l'éclairage public est un des nombreux dossiers pris à bras le corps par la municipalité. Ainsi une expérimentation - il n'y a jamais eu de décision définitive - a été menée consistant à couper l'éclairage public aux heures où il se révèle globalement inutile, c'est à dire au cœur de la nuit. De la fin du mois de juin jusqu'à la Toussaint, l'alimentation des lampadaires a été coupée à partir de minuit, puis rétablie à 6H du matin dès la rentrée scolaire pour des raisons évidentes d'accès aux écoles dans de bonnes conditions de sécurité. Cette phase d'expérimentation a été close la semaine suivant la Toussaint, afin de faire un bilan précis de la situation et d'en tirer les enseignements nécessaires avant la décision finale du conseil municipal.

Avant de traiter le sujet en profondeur, il est bon de savoir que l'expérimentation a été perturbée par des événements survenus « hors protocole » : coupures inopinées – cela était déjà arrivé avant le lancement de l'expérimentation ! – sur l'ensemble du village ou par quartier pendant les horaires de fonctionnement normal, et débranchement d'un lampadaire sur deux dans la rue des Vosges. Par ailleurs l'extinction des lampadaires a été retardée à 1H du matin durant la période des représentations publiques, comme convenu avec le président de WAT (Wattwiller Association Théâtrale), mais limitée aux secteurs proches du complexe culturel et sportif Krafft.

Un contexte particulier

Il convient tout d'abord de situer l'expérimentation dans son contexte réglementaire. La commune n'a aucune obligation légale de mettre en place un dispositif d'éclairage public, mais le cas échéant, c'est elle qui détient normalement cette compétence. Celle-ci a cependant été transférée en 1997 par les quatre communes à la Communauté des Communes de Cernay et Environs. Il en résulte que c'est cette dernière qui depuis cette date assure l'entretien des installations, et surtout qui décide des investissements. Autrement dit aucune commune n'a la capacité juridique de définir le niveau et la nature des investissements réalisés et par conséquent de maîtriser la modernisation nécessaire des équipements, notamment ceux qui permettraient de réduire ou de réguler la puissance de l'éclairage… et il en sera de même pour la future Communauté de communes de Thann-Cernay issue de la fusion. Par contre la commune paie l'électricité consommée par l'éclairage public, qui lui est refacturée par la CCCE depuis 2009, soit 20 000 euros par an.

Il convient également de situer l'expérimentation dans son contexte plus global. Il s'agit pour la municipalité de répondre à l'impératif enfin reconnu unanimement - au moins en paroles… - de réduire drastiquement le gaspillage de l'énergie. Rappelons que la première énergie renouvelable est celle qui n'est pas utilisée ! En termes d'éclairage public, la consommation électrique a augmenté dans notre pays de 30% en dix ans, et elle s'y élève à 92 kWh/habitant/an contre 43 en Allemagne : une tendance qu'il faut inverser, et un retard par rapport à nos voisins qui montre que les marges de progrès sont considérables… On peut à juste titre dénoncer les gaspillages les plus criants, notamment dans les grandes zones d'activités économiques éclairées comme en plein jour, mais cela ne doit pas nous empêcher d'agir, chacun à son niveau, y compris communal. C'est dans cet esprit que plus d'une centaine de communes de France ont mis en œuvre le principe de la coupure de l'éclairage public une partie de la nuit, en général de minuit jusqu'à 6H du matin. La municipalité étudie les modalités pour s'inscrire dans ce mouvement qui va dans le sens de l'histoire.

Un gain écologique mais aussi financier

En extrapolant sur une année les résultats observés, on peut estimer l'économie énergétique réalisée par une coupure de l'éclairage public dès minuit à partir du printemps et entre minuit et 6h du matin à partir de la rentrée scolaire, à plus de 100 000 kWh/an soit au minimum 8500€/an : la préservation de la planète et économies financières vont de pair ! Par ailleurs, au retour d'expérience, la coupure de l'éclairage au cœur de la nuit entraîne la réduction de la pollution lumineuse et a permis de réduire significativement les nuisances sonores en limitant les rassemblements nocturnes dans certains quartiers. Les scientifiques nous rappellent aussi que cette coupure réduit l'impact négatif sur les écosystèmes. Elle doit permettre enfin de diminuer les coûts de maintenance pour la future Communauté de Communes Thann-Cernay, ce qui relève de la solidarité sur le territoire.

Il convient évidemment de ne pas opposer la coupure nocturne après minuit à la réduction de la consommation grâce à du matériel moderne, car les deux démarches se complètent en théorie et permettent d'optimiser les économies. Simplement la première est applicable dès

aujourd'hui tandis que la seconde dépend des aléas des choix de la future intercommunalité. Or celle-ci risque de donner la priorité, à juste titre, aux investissements de base dans certaines communes de l'ancienne Communauté de Communes du pays de Thann aujourd'hui insuffisamment équipées, plutôt qu'à l'équipement high-tech de réduction de la consommation dans les communes déjà sur-éclairées la nuit. Il faut par ailleurs se garder des fausses « bonnes idées », telles que la coupure d'un lampadaire sur deux. En effet, à l'expérience, soit il faut un éclairage public de qualité c'est-à-dire ne laissant pas de trou noir afin de répondre au besoin légitime de circuler en toute sécurité, plus particulièrement pour les piétons notamment enfants et aînés, soit cet éclairage est inutile et on peut le couper totalement sur des plages horaires adaptées, évidemment non figées.

Des habitudes et perceptions qui peuvent évoluer

La coupure du courant peut légitimement susciter des craintes. La « peur du noir » est parfaitement compréhensible, même lorsque l'on ne sort pas de chez soi ou que l'on circule en voiture : le milieu est profondément modifié, l'ambiance change, les repères habituels disparaissent. Pour autant, à l'expérience des communes engagées dans cette démarche, ces inquiétudes et perceptions s'estompent assez rapidement. Il en est de même pour ce qui concerne la sécurité des biens et des personnes. Mais les retours de la gendarmerie sont formels : les cambriolages s'effectuent essentiellement le jour, lorsque les personnes ont quitté leur logement. En effet, après avoir soigneusement repéré les habitudes diurnes des occupants, les malfrats préfèrent opérer le jour en toute sérénité, sans devoir gérer une présence humaine, ce qui n'est pas le cas la nuit.

La coupure du courant peut évidemment poser des problèmes de circulation pour les habitants dans la nuit noire. C'est la raison pour laquelle l'extinction des lampadaires ne doit être programmée qu'à partir de minuit, la municipalité étant partie du constat qu'après cette heure plus personne ne circule, sauf exception : il n'y ni cinéma ni restaurant ni bar ouverts à cette heure dans le village, les activités associatives sont en général terminées, et la quasi-totalité des habitants rentrés chez eux. Les personnes qui se déplacent occasionnellement tard dans la nuit à pied dans le village peuvent dans cette hypothèse prendre leurs précautions et celles qui rentrent tard après une sortie en ville utilisant leur voiture n'ont pas besoin de l'éclairage public pour circuler à vitesse raisonnable. Il en va de même pour le confort d'accès au logement : pour ouvrir la porte d'entrée, un éclairage ponctuel privé est une solution plus adaptée que l'illumination de tout le village. Au final, la limitation nécessaire du gaspillage énergétique à tous les niveaux nous invite à modifier nos anciennes habitudes et perceptions : l'expérience montre que c'est possible.
Cela n'en vaut-il pas la peine ?

« TROIS LIBELLULES » POUR NOTRE VILLAGE !

Le 14 novembre dernier, à l'instar de 25 communes alsaciennes sur 900, notre village s'est vu remettre la plus haute distinction dans le cadre de l'opération « communes sans pesticides » organisée par la Région Alsace ainsi que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Il s'agit des « trois libellules » décernées aux communes dont les services techniques ont abandonné depuis au moins un an l'usage des pesticides, s'engagent à ne plus en utiliser, et pratiquent une gestion différenciée des espaces publics.

En réalité, Wattwiller a été un des pionniers en la matière puisque la décision de renoncer à l'emploi de pesticides a été prise en 2006, et que ces derniers ont totalement disparu dans nos services techniques en 2008. La protection de la nappe phréatique, notre bien commun, est un impératif de premier rang : en effet plus d'un quart est devenu impropre à la consommation en raison de la pollution générée par les activités humaines, à commencer par les pesticides. Ce constat avait conduit la municipalité à prendre ses responsabilités et engager cette démarche à la mise en œuvre aussi exigeante et délicate que nécessaire.

Force est de constater que nous n'avons pas trouvé à cette époque de communes partenaires sur le territoire… Les seuls échanges techniques que nous ayons pu avoir se sont limités à la Communauté de Communes de Neuf-Brisach et à la commune de Wasenweiler avec qui Wattwiller est jumelée. Il en résulte que nous avons en quelque sorte « essuyé les plâtres », procédé par expérimentation, ce qui signifie réussites et déconvenues. On peut considérer que les méthodes d'interventions sont désormais maîtrisées, même si, à certaines périodes, la « mauvaise herbe » est présente et nécessite une opération coup de poing de désherbage manuel, en général réalisé par une association d'insertion. Cela étant, il faut être conscient que le principe du « zéro brin d'herbe » implique l'emploi de pesticides… Il faut choisir !

Si aujourd'hui Wattwiller est la seule commune du Pays Thur-Doller labellisée « trois libellules », d'autres communes ont fait le pas et ont été récompensées par « deux libellules » (réduction de 70% de l'emploi de pesticides), notamment Masevaux, Vieux-Thann et Thann. La future Communauté de Communes Thann-Cernay pourrait avoir un effet démultiplicateur, en permettant notamment d'acquérir et de mutualiser les matériels spécifiques nécessaires pour une gestion différenciée des espaces (balayeuse mécanique, désherbeuse thermique ou à eau bouillante avec mousse etc.). La « mutualisation des moyens » est l'un des objectifs affichés par les élus : la démarche « zéro pesticides », si nécessaire pour la santé et l'environnement, est une belle occasion de passer de la parole aux actes !

Grand chantier

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE OUEST DU VILLAGE

Mandaté par la commune de Wattwiller, un cabinet spécialisé a réalisé une nouvelle étude de traverse et de sécurité. Le but de cette étude est d'améliorer la sécurité des entrées et de la traversée du village sur la route départementale, tout en combinant sûreté, perception de l'espace ainsi que mise en valeur paysagère et patrimoniale.

Cette étude intègre le trafic généré par les équipements existants ou à venir (Camping - caravaning, Centre d'art contemporain et site du Hirzenstein) ainsi que les flux de circulation liés aux deux axes touristiques que sont la Route des Vins et la Route des Crêtes.
En découlent l'aménagement du carrefour sur la RD5III, au niveau de la rue des châtaigniers, de la rue des Vosges et du Molkenrain et la nouvelle « zone 30 ».

Arrêté
ARTICLE 1 : Une zone 30 telle que définie à l'article R110-2 du code de la route est créée dans la rue de la Première Armée et la rue du Général de Gaulle (RD 5 III). Le périmètre de cette zone est délimité par l'entrée ouest de l'agglomération et l'intersection entre la rue du Général de Gaulle et la rue de Cernay.
ARTICLE 2 : En conséquence, dans le secteur ainsi défini, la vitesse maximale des véhicules à moteur, y compris des cyclomoteurs, est limitée à 30 km/h.

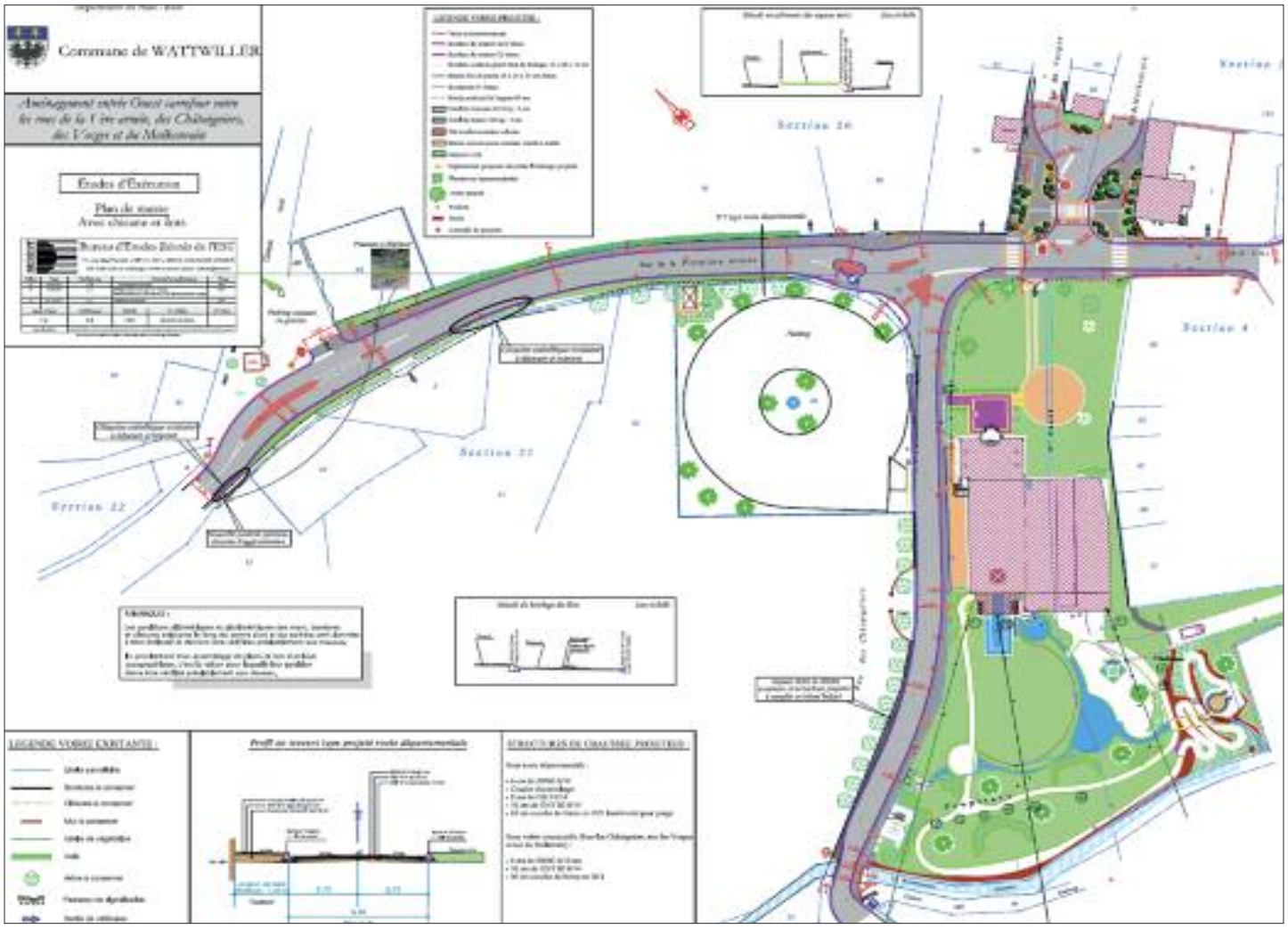

Le coût global du chantier est de 459 833 €, autofinancé par la commune à hauteur de 282 872 €.
Le montant des aides et subventions (Conseil Général, syndicat électricité, fond compensation TVA…) s'élève à 176 961 €.

Remplacement des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eau potable.

Entrée rue des Vosges et Molkenrain.

LE PONT DE LA RUE DES CHÂTAIGNIERS

La voûte du pont a été consolidée, les pierres nettoyées et l'ensemble rejointé.

Fusion des deux Com Com

VIVE LA FUSION DES DEUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS DE THANN ET DE CERNAY ET ENVIRONS

La démarche a déjà été présentée dans le bulletin du mois de janvier 2012, la commune de Wattwiller s'étant prononcée favorablement sous réserve du respect de cinq grands principes jugés essentiels. C'est pourquoi il est utile de faire le point sur le processus en cours qui impactera durablement la vie quotidienne des habitants et des entreprises sur notre territoire.

La construction d'un véritable projet de territoire

Au regard du travail de fond engagé depuis plus d'un an, cette condition est remplie. Les bureaux des deux Communautés de Communes se sont réunis à maintes reprises, pour travailler sur les compétences de la future communauté de Thann-Cernay à partir de celles existantes. Des groupes de travail thématiques ouverts à tous les élus volontaires – Wattwiller a été bien représenté – ont permis d'affiner la réflexion sur les différents sujets, avec au final une synthèse consensuelle. La problématique des services apportés aux communes a été longuement travaillée. Parmi les nombreux sujets traités on peut relever la création d'un « pôle urbanisme » pour l'instruction des permis qui reviendra tôt ou tard aux communes, celle d'un pôle « recherche de subventions » gros consommateur de moyens humains (nous en avons l'expérience avec le projet Krafft !), et la mutualisation de matériels performants destinés à réaliser des opérations spécifiques (balayage mécanique, traitement thermique ou par jet de mousse bio des adventices etc.). Les autres thèmes n'ont pas été en reste : zones d'activités économiques, tourisme, environnement avec notamment la gestion des eaux pluviales, services à la population, développement culturel et sportif, etc. Il faut également relever le souci d'harmoniser la fiscalité locale qui doit rester neutre pour les deux entités communautaires, ainsi que pour les ménages et les entreprises du territoire. Un dispositif, complexe, a été élaboré à cet effet.

La mise en œuvre du principe de proximité

Le principe est respecté : les élus ne veulent pas de concentration des équipements publics, et raisonnent en termes de complémentarité. La subvention versée par la CCCE par fonds de concours pour le projet Krafft, considéré à juste titre comme structurant pour le territoire en raison du rayonnement important des associations de notre village bien au-delà du ban communal, préfigure la démarche qui sera adoptée après la fusion des deux Communautés de Communes.

La coopération solidaire entre les territoires oubliée ?

Le risque est élevé de voir se développer une grosse Communauté de Communes de Thann-Cernay qui pèse lourdement sur les activités économiques de la Communauté de Communes voisine, à savoir celle de St Amarin. En effet, le positionnement sur le Piémont du Pays Thur-Doller de la future Communauté de Communes fusionnée ne peut que renforcer le déséquilibre actuel lié à la géographie. Il s'agit d'un mécanisme bien connu qui tend naturellement à déséquilibrer les territoires : les activités économiques déjà existantes attirent mécaniquement les nouvelles.
Aujourd'hui déjà, le piémont de la vallée de la Thur tend à siphonner les activités économiques qui viennent s'installer sur le Pays Thur-Doller, et affaiblit celles déjà existantes du fond de vallée, notamment les commerces, qui n'ont pas besoin de cette concurrence territoriale. Dans la Communauté des Communes de Masevaux voisine, le phénomène est compensé par une solidarité liée au périmètre qui englobe piémont et fond de vallée, et qui permet de redistribuer pour partie la richesse créée de l'aval vers l'amont, les habitants de tout le territoire bénéficiant ainsi des mêmes services.
Force est de constater que la réflexion et les propositions en matière de coopération solidaire entre les territoires n'ont guère dépassé le stade des incantations, alors que seule une politique volontaire d'aménagement du territoire permet de compenser ces déséquilibres structurels.

L'exigence du non cumul de mandat de président d'un exécutif local

La mise en route de la Communauté des Communes de Thann-Cernay exigera un investissement considérable de la part des élus, et plus particulièrement de ceux qui constitueront l'équipe chargée de l'animation de la structure, et surtout de son président. De telles responsabilités exigeront une réelle disponibilité. Par conséquent si les maires doivent pouvoir siéger naturellement au sein du futur bureau, le président ne peut pas cumuler ce poste stratégique avec un autre mandat, surtout s'il s'agit de la présidence d'un autre exécutif, commune ou syndicat mixte, ou un mandat parlementaire quel qu'il soit. Cette condition doit impérativement être remplie car il en va de la réussite d'une fusion apportant une plus-value effective pour les habitants et les communes.

La représentation juste des communes : un impératif de premier rang

La loi définit deux modalités au libre choix de représentation des communes, celle qui sera adoptée par le conseil communautaire transitoire (81 membres !) devant être appliquée à l'issue de la période de transition, c'est-à-dire après les élections municipales de 2014. Celle présentée au cours des deux grandes soirées publiques de lancement du projet, à Cernay et à Thann, repose sur les principes de la « proportionnelle au plus fort reste » qui donne mécaniquement une prime aux deux plus grandes communes. Ce dispositif a un double effet pervers.

Le premier est une représentation injuste car profondément déséquilibrée. En effet dans cette hypothèse, tandis que la moyenne sur le territoire y compris les « grandes communes » serait de 957 habitants par délégué, celui de Steinbach représenterait 1324 habitants, celui d'Aspach-le-Bas 1380, celui de Aspach-le Haut 1484 celui d'Uffholtz 1599, et celui de Wattwiller 1766… Une telle situation serait naturellement inacceptable.
Le deuxième est que les deux communes de Thann et Cernay disposeraient d'une majorité absolue au sein de la future Communauté de Communes, et auraient ainsi la possibilité de tout décider à leur guise, qu'il s'agisse des grands choix stratégiques comme des questions relevant de la gestion quotidienne. Et l'expérience montre que lorsque des statuts taillés sur mesure octroient tous les pouvoirs à une instance décisionnelle, cette dernière n'est guère encline à les modifier…

Telles sont les raisons qui ont conduit les délégués de Wattwiller à prendre appui sur les possibilités ouvertes par la législation pour proposer une autre modalité de représentation des communes, juste, équilibrée, et ne créant pas de situation de quasi-monopole. Il s'agit de désigner les délégués par tranche de 1000 habitants : un délégué en dessous de la barre des 1000, puis un par tranche de 1000 habitants, le reste étant partagé entre les deux communes de Thann et Cernay. Dans cette hypothèse, un délégué représente en moyenne 870 habitants, et les deux « grandes » communes ne disposent plus de la majorité absolue.
Les petites et moyennes communes sont par conséquent extrêmement vigilantes sur l'évolution de ce dossier car il en va du bon fonctionnement de notre future Communauté de Communes de Thann-Cernay. C'est une question non seulement d'éthique mais aussi d'efficacité, car *« la fin est dans les moyens comme l'arbre dans la graine »* (Gandhi)…

DÉNEIGEMENT

Avec le retour des intempéries hivernales s'impose le rappel de quelques principes et règles de conduite.

Le bulletin nr 41 de décembre 2010 a présenté en détail la politique de déneigement de la commune. Pour réduire au maximum l'utilisation du sel qui provoque des dégâts sur l'environnement, un plan de déneigement du village a été défini : un circuit prioritaire permet de dégager dans un premier temps la circulation sur les axes principaux, et de saler également les rues en pente. Dans un deuxième temps, le chasse neige intervient pour libérer les voies de liaison dans les quartiers. Mais toutes les zones n'ont pas besoin d'être « mises au noir ».

Dans les rues plus étroites le tractopelle doit remplacer le chasse neige trop large, mais sa fonction d'engin de chantier rend son usage plus risqué, en raison de l'encombrement des rues. Les riverains doivent être attentifs à la gêne éventuellement causée par le stationnement de leurs voitures.

Enfin, il ne faut pas oublier que les trottoirs ne relèvent pas de la responsabilité de la commune mais de celle de l'habitant. Les trottoirs couverts de neige ou de verglas doivent être soigneusement dégagés et rendus praticables. Du sel réservé à l'usage des particuliers, est à disposition dans la cour de la mairie … à consommer avec modération, par mesure de protection de l'environnement, et courtoisie envers les autres habitants !

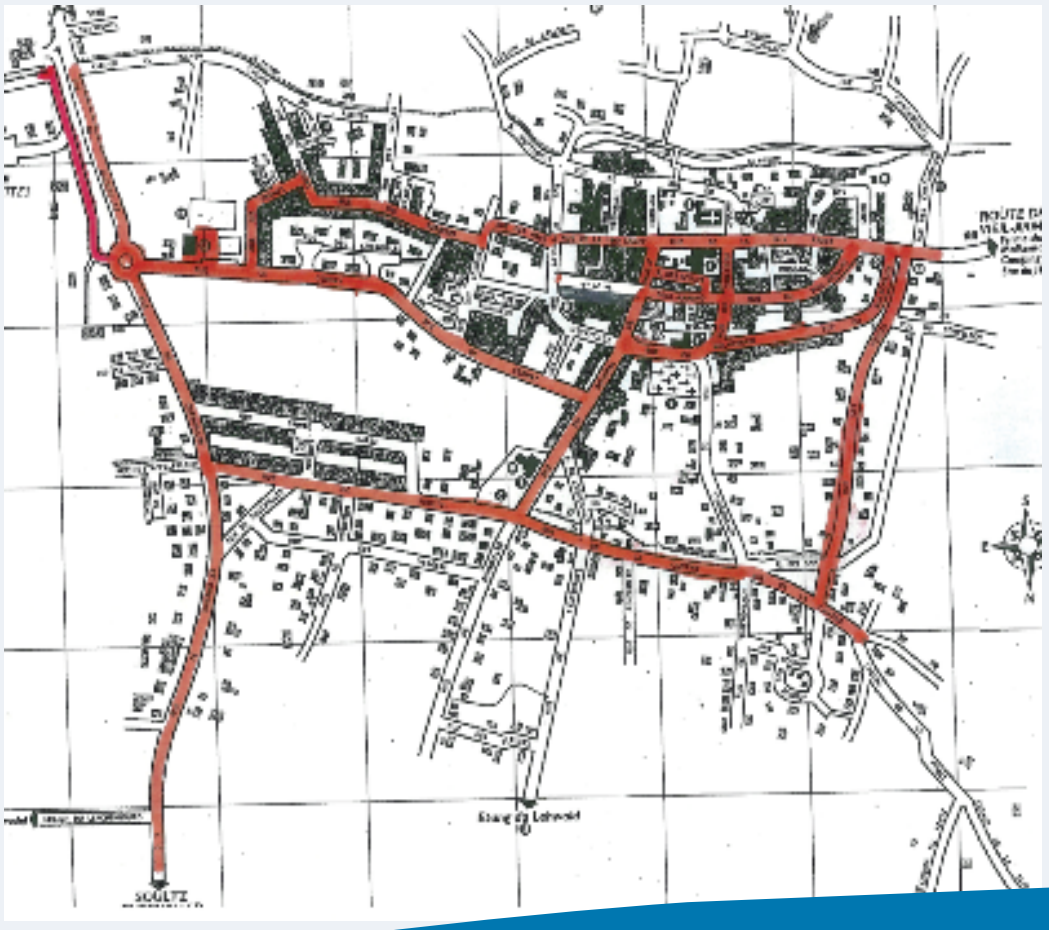

En bref

LE QUARTIER INNOVANT DU RECHEN (ANCIENNES TUBERIES ERMEL)

Les discussions avec les deux opérateurs du logement social Mulhouse Habitat et Domial qui ont répondu positivement à notre sollicitation, ont été engagées au cours du mois de novembre après que la municipalité a trouvé une issue positive aux négociations menées depuis plus d'un an avec les propriétaires fonciers concernés par un échange de terrain : il s'agissait de permettre la création d'un accès par le bas (côté chemin du Rechen) à la parcelle communale sur laquelle le projet prendra corps.

La municipalité veut éviter de créer un quartier en cul de sac, dont l'unique accès par la rue d'Uffholtz aurait non seulement posé des problèmes de circulation pour les riverains, mais aurait également risqué de lui donner, à tort, l'image d'un « ghetto »: la mixité sociale et intergénérationnelle reste toujours d'actualité !

Par ailleurs le déplacement du cabinet médical situé pour l'instant dans le bâtiment de la mairie vient d'être intégré dans le projet, suite à la demande de notre médecin confrontée à l'exiguïté des locaux actuels : il s'agit d'une contribution indéniable au renforcement des liens entre le nouveau quartier et le reste du village.

Le choix de l'opérateur sera fait début 2013. Il se verra céder à l'euro symbolique la parcelle communale pour permettre le développement du projet, les travaux d'aménagement de voirie et parking à la périphérie de la zone habitée étant pris en charge intégralement par l'opérateur. A partir de ce moment, ce dernier deviendra le nouveau maître d'ouvrage du projet, mais en collaboration très étroite et contractualisée avec la municipalité qui sera associée en permanence aux décisions.

Les procédures réglementaires pourront démarrer dans la foulée : lancement du concours de maîtrise d'œuvre permettant de sélectionner sur références trois équipes parmi les candidats, réalisation des esquisses, et enfin choix final du lauréat pour l'automne 2013. La commune sera évidemment largement représentée au sein du jury de concours, et sera très étroitement associée aux discussions avec le maître d'œuvre ainsi qu'aux arbitrages avant validation du projet final. Le permis devrait être déposé au printemps 2014, les travaux pouvant démarrer fin 2014 et être achevés pour l'été 2016.

L'OPÉRATION DE RÉNOVATION/EXTENSION DU COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF MAURICE ET KATIA KRAFFT

Une négligence de l'assistant à maîtrise d'ouvrage a conduit la commune à lancer in extremis une consultation pour effectuer une opération spécifique de désamiantage du mille-club avant démolition. L'impact sur le calendrier des travaux est cependant minime : le chantier et la démolition ont démarré le 26 novembre, le désamiantage sera réalisé à partir du 7 janvier, les opérations de gros œuvre sont programmées pour la mi-janvier et la fin du chantier pour février 2014.

Les contraintes techniques liées aux gros travaux sur la structure du toit de la salle de gymnastique ont conduit la municipalité à remplacer le chauffage électrique vieillissant par un chauffage à eau par panneaux rayonnants. Le surcoût reste mesuré (20 000 €) en raison du versement de subventions complémentaires par la Région Alsace liées au classement en BBC (bâtiment basse consommation) qui résulte de l'abandon à juste titre de l'électricité comme source de chaleur. En effet cette dernière est désormais considérée - enfin ! - pour ce qu'elle a toujours été : une aberration thermodynamique source d'un gigantesque gaspillage énergétique à l'échelle de notre pays.

Par contre le projet initial d'installation d'une chaudière à plaquettes bois issues de notre forêt a dû être abandonné. En effet les volumes à chauffer sont trop faibles, les locaux ne sont pas utilisés de manière permanente, et les performances thermiques du bâtiment particulièrement élevées : le retour sur investissement sur plusieurs décennies devenait rédhibitoire. Il en résulte que c'est l'option d'une chaudière gaz qui a été finalement retenue : sur le plan économique comme sur le plan écologique, il vaut mieux investir l'argent ainsi économisé dans la rénovation thermique de certains bâtiments publics vieillissants, car la meilleure énergie renouvelable est celle que l'on n'a pas consommée ! Il faut par ailleurs relever l'esprit de solidarité remarquable qui existe entre les associations : sous la houlette de la municipalité, elles se sont concertées de manière exemplaire pour mutualiser les locaux communaux disponibles afin de pratiquer leurs activités dans les meilleures conditions… au regard des fortes contraintes existantes.

LA FONTAINE PUBLIQUE

Le non respect des règles d'accès à la fontaine publique (lundi, mercredi et samedi réservés aux habitants de Wattwiller) qui ont été instaurées par la municipalité pose deux problèmes. Le premier est la présence d'actes d'incivilité, le second est l'exclusion d'un certain nombre d'habitants, plutôt des aînés, qui ne peuvent pas faire indéfiniment la queue lors des jours qui leur sont pourtant réservés, et qui se sont résignés à ne plus aller chercher de l'eau. Pour faire respecter les règles, un dispositif de carte magnétique sera mis en place en partenariat avec les Grandes Sources. Les investissements seront réalisés par l'entreprise, et la gestion des cartes sera assurée par la commune qui les mettra à disposition en mairie. Ce dispositif, qui devrait à priori être opérationnel au cours du premier trimestre 2013, est devenu le seul moyen de garantir le droit à « l'eau rare » pour les habitants de notre village.

Journée citoyenne

LA PREMIÈRE JOURNÉE CITOYENNE DU 06 OCTOBRE 2012

C'est autour de l'idée de favoriser la rencontre entre les habitants, dans un moment de solidarité et de convivialité, que la commune a initié ce projet. Diverses propositions de chantiers, relayées par des habitants ont été retenues et plus d'une centaine de bénévoles aux compétences multiples ont joué le jeu.
Secrétaires, commerciaux, instituteurs, banquiers, retraités, mères au foyer... se sont convertis pour un jour en chefs de chantier, bûcherons, maçons, peintres ou jardiniers.
Une formidable dynamique, alliant les savoir-faire des uns et des autres, s'est naturellement mise en place pour améliorer la qualité de vie dans le village.
Un grand merci à tous ceux qui se sont impliqués, sans oublier les personnes n'ayant pu être présentes le jour J, mais qui ont largement contribué à la réussite de cette expérience.
Rendez-vous fin mai 2013 pour la deuxième édition.

Les bénévoles et le soleil au RDV de 8h devant la salle Krafft

Il y a ceux qui aiment peindre...

et ceux qui préfèrent ramasser les feuilles

Autour de l'église :
petits et gros moyens pour
les divers chantiers

Cours de menuiserie au cabanon du parcours sportif

Au Parcours Vita : brainstorming ou remue-méninges autour du n° 11

Virgile et sa visseuse

Bûcherons du jour

Nouveaux poteaux pour les barres fixes

Les plaques sont nettoyées…

...et revissées !

Les équipes du Parcours Vita

Fin de chantier

Au sentier du puits artésien ; Henri, Maurice, Gérard, Jean Paul, André, Pierre, Paul, Gaston, Marc, Franck, Michel...

De nombreuses heures de préparation avant la réalisation du pont du Silberbach (Hirzenstein)

Avec une petite touche finale... clin d'œil aux abeilles ?

La caserne se refait une beauté...

... en lettres majuscules

Journée citoyenne

Trouvez le chef !

Quelle application au terrain de jeu !

Je dépose, tu paves, il jointe, nous restaurons le fil d'eau de la rue de Soultz

A l'année prochaine !

L'équipe cuisine a mis les petits plats dans les grands pour régaler les bénévoles du jour

Après l'effort, le réconfort

Les futurs gagnants de Masterchef et leurs 18 succulents gâteaux

RENCONTRE WASENWEILER - WATTWILLER

Samedi 17 novembre 2012 à 14h, une délégation d'élus de Wattwiller ainsi que son maire Jacques Muller a accueilli des élus de Wasenweiler conduits par Alois Lai, Ortsvorsteher.

Cette rencontre conviviale avait pour but de réfléchir ensemble à l'avenir de notre jumelage. En effet l'année 2015 marquera un tournant important dans l'histoire de nos rencontres, puisque nous fêterons le 50e anniversaire du jumelage. Rappelons que lors de son 40e anniversaire en 2005, des festivités et cérémonies officielles avaient été organisées le 7 mai au soir à Wattwiller et le 8 mai à Wasenweiler autour d'une grande fête de la paix et de la fraternité.

Dans cet esprit, il a été décidé de confier à un groupe de travail comprenant élus et non élus des deux communes, la tâche de faire des propositions concrètes pour fêter le 50è anniversaire, des festivités et cérémonies officielles étant prévues dans les deux communes. Toute personne intéressée et souhaitant intégrer ce groupe de travail sera la bienvenue.

Après la séance de travail, une escapade à pieds sur les chaumes du Molkenrain a été improvisée, avant de redescendre à l'Abri Mémoire d' Uffholtz pour une visite de l'exposition bilingue « La Musique au front ». La soirée s'est terminée par un dîner au restaurant le « Fin Gourmet » de Wattwiller.

MERCREDI 17 OCTOBRE 2012 : JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE

Pour la troisième fois, la Municipalité avec la commission « vie locale » et l'association Wattwiller-Solidarités s'est associée à cette manifestation. Elle a lieu, mondialement, depuis 1992, par décision de l'ONU, mais l'initiative appartient à ATD Quart Monde : le 17 octobre 1987, le Mouvement fondé par l'Abbé Joseph Wresinski fait inscrire le « texte de la Dalle » sur le parvis du Trocadéro, à Paris, là même où fut proclamée en 1948 la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Ce texte fait du refus de la misère, par delà un simple devoir moral qui relève de l'évidence, une obligation juridique incombant aux états signataires. Il resterait cependant lettre morte si partout, y compris dans les communes qui ne sont pas a priori particulièrement concernées par la misère comme Wattwiller, des citoyens ne rappelaient pas cet engagement collectif.

Cette année l'équipe ayant porté l'initiative a décidé de projeter en DVD, dans la belle salle du périscolaire, le film « L'Enfant d'en haut ». D'une grande qualité cinématographique, ce film très récent, réalisé par Ursula Meier, une cinéaste franco-suisse (Ours d'argent à Berlin, en 2012), a permis au public de poser un regard neuf sur la misère, en suivant l'aventure de Simon, personnage d'enfant voleur par nécessité. Le film, n'exposant aucune thèse, a été l'occasion d'un moment d'échanges et de partage de l'émotion ressentie. Il a permis aussi de mieux cerner les formes diverses de ce qu'on appelle « la misère », grâce notamment à la participation de Claire, une jeune femme native de Wattwiller : travaillant pour le ministère de la justice à la réinsertion des mineurs sortant de prison, elle a apporté son éclairage professionnel.
La soirée a réuni un public composé d'une quarantaine de personnes : des habitants de Wattwiller mais aussi des environs, dont quelques jeunes. C'est un résultat positif, même s'il est encore insuffisant pour le potentiel d'une commune comme Wattwiller, compte tenu de l'effort de diffusion de l'information : des tracts avaient été distribués systématiquement dans toutes les boîtes aux lettres par des bénévoles et l'information bien relayée par la presse locale. L'initiative sera reconduite en 2013, sous une autre forme, encore à inventer. La Municipalité et Wattwiller-Solidarités peuvent être contactées pour toute nouvelle idée susceptible de donner vie à cette journée.

Solidarités

VOYAGE SOLIDAIRE AU MAROC : RETOUR SUR EXPÉRIENCE

Le bulletin de Juin 2012 s'est fait l'écho du projet élaboré par des jeunes « confirmands » du village et des communes de Cernay et Uffholtz accompagnés par deux adultes (Geneviève Menet, animatrice paroissiale, et Régine Jutkoviak, comme responsable parent). Le groupe a rendu compte de son expérience le samedi 27 novembre au foyer Saint Érasme devant un nombreux public, invité à participer au voyage grâce à une exposition d'objets traditionnels et un merveilleux buffet de pâtisseries orientales et de thé à la menthe !

Au cours de la soirée, avec le support d'un beau choix de photos, les jeunes ont pu retracer les étapes marquantes de leur itinéraire (d'abord Paris, puis l'arrivée à Fez et la découverte de leur lieu d'hébergement). Ils ont décrit avec précision les travaux accomplis (nettoyage et réaménagement d'un espace vert dans un quartier périphérique de la ville, puis rénovation et entretien de leur gîte), et donné des aperçus caractéristiques de leurs découvertes culturelles (hauts lieux historiques et touristiques, mais aussi autres façons de vivre, de travailler, de se nourrir). Ils ont su également restituer avec bonheur certains petits moments de vie qui cimentent un groupe et l'ancrent dans une histoire commune.

Mais l'essentiel de leur expérience se situe sur un plan plus personnel, dont ils ont voulu témoigner :

« Sortir de chez soi, aller au-delà de ce que l'on connaît, se laisser surprendre, autant de choses que nous a permises ce voyage. Pour tous, ces deux semaines ont été riches en émotions et en découvertes.

Le chantier nous a poussés à nous surpasser. Ce fut aussi le moyen d'apprendre à travailler ensemble et l'occasion de tisser des liens avec les gens du pays et les autres participants au chantier. Les échanges ont été très riches : pour certains, ils ont apporté la découverte d'une nouvelle culture ; pour d'autres, une plus grande ouverture d'esprit ou davantage de maturité. Ce voyage a également éveillé nos sens : la vue, par les paysages et les éléments architecturaux bien différents de l'Alsace ; le goût et l'odorat, par les plats marocains et la découverte des tanneries ; le toucher, avec la chaleur, l'ouïe par la découverte d'une autre langue.

"Le voyage, dit un proverbe tibétain, est un retour à l'essentiel" : c'est ce que nous avons ressenti en nous adaptant, chacun à notre rythme, à un nouveau cadre de vie, plutôt rudimentaire, et à un rapport au temps très différent du nôtre.

Á l'inverse d'un voyage touristique, nous avons, grâce au chantier, vécu la rencontre des gens, avant de découvrir les lieux.

Nous en sommes ressortis vraiment différents. »

La présence dans la salle d'autres jeunes ayant participé au même chantier et venus, pour cette soirée, de la banlieue d'une grande ville du nord de la France, est un signe fort de cette solidarité que les jeunes veulent construire.

COMMUNIQUÉ DE MADAME NOËLLE TITTEL, 1ÈRE ADJOINTE

« Après cette année difficile, éprouvante, je tiens à remercier toutes les personnes qui sont venues me rendre visite - certaines se déplaçant même en Boug'enbus ! -, qui m'ont transmis des messages de soutien, apporté de magnifiques fleurs de leur jardin, et toutes celles qui ont pensé à moi. A toutes et tous, un grand MERCI !

Je vous souhaite joie et bonheur pour l'année nouvelle, avec une pensée particulière pour les personnes seules et malades ».

Noëlle Tittel

L'ASSOCIATION AGIR : PARTENAIRE DE LA COMMUNE

« Une surcharge de travail »
« Un besoin d'aide »
« Une Envie de temps libre »

LA SOLUTION : « AGIR AVEC LES SANS-EMPLOI »

AGIR est une Association Intermédiaire œuvrant dans l'Economie Sociale et Solidaire, et conventionnée avec l'Etat. Elle est certifiée Qualité depuis 2006.
Nous avons plus de 24 ans d'expérience dans la mise à disposition de personnel auprès de clients divers : particuliers, collectivités, associations, entreprises, artisans, bailleurs locatifs, syndics de copropriétés.
Nous organisons des formations pour nos salariés, et nous nous assurons régulièrement de la satisfaction de nos clients.
Chaque mois, environ 130 salariés d'Agir interviennent sur les cantons de Cernay, Masevaux et de Thann pour des travaux ponctuels ou réguliers, tels que :

- **les travaux ménagers** : ménage courant, nettoyage de fond, lavage des vitres…
- **une aide** : à la préparation pour les repas de fêtes, aux courses, à divers déplacements
- **le repassage** : à votre domicile ou en amenant la panière à la permanence de l'association
- **l'aide au jardin** : tonte, débroussaillage, taille de haies, bêchage, aide au potager…
- **pour la période d'hiver** : ramassage des feuilles mortes, déneigement,
- **la manutention** : bois de chauffage, meubles, rangement de caves …

Pour les travaux s'inscrivant dans les Services à la Personne, vous pouvez bénéficiez d'une réduction fiscale de 50% des sommes versées à l'association.
Agir peut mettre du personnel à disposition dans les 48 heures et en tant qu'employeur, se charge de toutes les formalités administratives.

Pour nous contacter :
Accueil par les membres ou salariés de l'association aux trois permanences ci-dessous :

- **A Thann :** siège social de l'entreprise 33 rue Henri Lebert
  Tél : 03 89 37 99 61 - Courriel agir.thann@wanadoo.fr
  Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
- **A Cernay :**
  26 rue James Barbier (mairie annexe bureau n°5)
  Lundi de 14h à 16h, mercredi et vendredi de 9h à 11h
- **A Masevaux :** 9 place des Alliés
  Tél. : 03 89 38 86 81
  Lundi, mercredi, vendredi de 9h00 à 11h00

Par téléphone : 03 89 37 99 61 aux heures de bureau
Sur notre site Internet : www.agir-thann.fr

AGIR
AVEC LES SANS EMPLOI
ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

FÊTE DE NOËL AU VILLAGE

En raison des travaux de rénovation du complexe Krafft, il était impossible d'organiser la Fête de Noël des Aînés sous sa forme habituelle.
La municipalité a cependant tenu à conserver ce moment de convivialité si important pour la vie du village. Avec l'accord du Conseil de Fabrique, l'Harmonie "Écho du Vieil Armand" et la chorale "Écho du Hirtzstein " ont conjugué leurs talents pour proposer à l'intérieur de l'église une après-midi musicale spécialement dédiée aux seniors, le dimanche 16 décembre.
Pour terminer dans une ambiance chaleureuse et amicale, une "collation de Noël " a été servie à l'issue du concert.

LA DOYENNE DE WATTWILLER N'EST PLUS

La doyenne de Wattwiller, Eugénie Schneider, s'est endormie paisiblement le 25 septembre dernier, après avoir fêté son 107e anniversaire. Eugénie Schneider est née le 13 avril 1905 à Sainte-Croix-en-Plaine et a épousé Martin Schneider, menuisier à Wattwiller, le 6 juin 1932. Le couple a eu une fille unique, Simone, mariée à Jean-Pierre Glas.
Son grand âge s'est accompagné d'une santé exceptionnelle et d'un esprit absolument clair, de sorte que ses séjours en établissement hospitalier ont été très rares. Son centenaire, ainsi que son 105e anniversaire ont été fêtés dignement dans les locaux de la mairie, et resteront dans les annales de la commune.

NOUVEAU VISAGE AU SECRÉTARIAT

Dans la perspective du départ à la retraite de Gérard Kern en 2014, la commune prépare sa succession en accueillant, depuis le 1er mai 2012 Ludovic Marinoni. Agé de 25 ans, Ludovic est originaire de Wildenstein.

Après avoir passé son baccalauréat Economique et Social en 2005, il est entré à l'Université de Haute Alsace afin d'obtenir une licence en Economie et Gestion ainsi qu'un Master en Management de projets.
A l'issue de ses études, il a effectué une année au sein de la direction des services techniques de la Ville de Guebwiller où il a été chargé de sa réorganisation.
Puis il a travaillé à la direction des affaires financières de l'Université de Mulhouse dans laquelle il avait pour mission d'établir des analyses budgétaires et financières pour enfin rejoindre la commune de Wattwiller où il occupe un poste qui correspond à ses aspirations, puisque son objectif a toujours été de travailler au sein d'une collectivité territoriale.
Son intégration dans les services municipaux s'est effectuée dans d'excellentes conditions.
Parallèlement à ses activités professionnelles, Ludovic est, depuis 2008 conseiller municipal de Wildenstein où il est en charge de différents projets (communication, urbanisme, budget, animations).

« WATTWILLER UN DYNAMISME QUI COULE DE SOURCE » EST SUR LE NET

www.wattwiller.fr

Depuis fin juin, la commune de Wattwiller dispose d'un site internet. Cet outil de communication complète le magazine communal et offre de nouveaux services. Il a plusieurs vocations :

- valoriser à l'extérieur (touristes…) les atouts de notre commune et de notre territoire
- mettre en valeur la qualité et la richesse de la vie associative wattwilleroise
- donner accès aux habitants à des informations, à des documents administratifs et à des dossiers importants de la vie municipale

Des informations pratiques variées

Chaque habitant peut trouver de nombreuses informations pratiques sur le site : horaires d'ouvertures de la mairie, horaires du périscolaire et des écoles, coordonnées de tous les responsables d'associations du village, mode d'emploi du Boug'en bus ou du tram train, calendrier des manifestations, tarifs et calendriers des collectes d'ordures ménagères…

Astucieux : un site mutualisé avec la Communauté de Communes

Pour faciliter l'information de tous sur les aspects pratiques de la vie quotidienne, la Ville de Wattwiller et la Communauté de Communes partagent des pages pour aller directement à l'essentiel sans se soucier de qui fait quoi. Grâce à cela le site communal s'est enrichi de nombreuses pages sur les transports, la distribution de l'eau, la collecte des déchets…

Le contenu du site internet peut évoluer et certains chapitres sont encore en chantier. Vous avez des idées sur des rubriques ou vous souhaitez proposer des textes ou des photos ? Adressez vos propositions à la mairie à l'adresse suivante : mairie@wattwiller.fr

PRISE DE COMMANDEMENT

C'est sous un magnifique soleil, que s'est déroulée au Centre de Première Intervention de Wattwiller, le 16 septembre dernier, la prise de Commandement du nouveau Chef de Corps.

« Sous-officiers, Caporaux et gradés, vous reconnaîtrez dans Lieutenant Raphaël FUCHS votre nouveau chef, vous lui devrez respect et obéissance dans la réussite de vos missions comme lui vous le devra » tels ont été les termes employés par le Commandant Gilles PAPIN, Adjoint au Chef du Groupement Centre, accompagné de M. le Maire, Jacques MULLER.

La cour était trop petite pour accueillir la délégation des sapeurs-pompiers du canton, les cadres sans troupes, les vétérans des corps voisins, les sapeurs-pompiers de Wasenweiler et de Binzen, ainsi que les Présidents d'associations et habitants de Wattwiller.

La cérémonie a été rehaussée par la clique de Schweighouse, de l'Harmonie de Wattwiller, ainsi que la présence du drapeau du Corps de Steinbach.

Une fois en place, le nouveau Chef de Corps a procédé aux nominations du Caporal Philippe ELSAESSER au grade de Sergent et du 1ère Classe Caroline FUCHS au grade de Caporal. Le Caporal-Chef Patrick ZBYROWSKI s'est vu remettre la médaille échelon Or pour 30 ans de service.
Pour clore cette manifestation, un vin d'honneur a été offert par la municipalité sur le « skate park ».

CONSTRUCTION D'UN HANGAR MUNICIPAL

Dans le but de protéger des intempéries les véhicules municipaux et leurs équipements, un hangar attenant aux ateliers est en cours de construction.
D'une longueur de 14 m et d'une largeur de 10 m, il couvrira tracteur, tracto- pelle, camionnette et divers accessoires : saleuse, débroussailleuse, lame de déneigement ainsi que le matériel de sécurité (barrières, panneaux)
La charpente en lamellé-collé à faible pente recevra un toit végétalisé, concept durable dont les bénéfices écologiques ne sont plus à prouver.
Le coût de cette réalisation est de 71 600 €.
Par ailleurs, le plancher a été rehaussé par les salariés l'hiver dernier, la porte du garage des ateliers sera remplacée et le chauffage de l'atelier branché sur le réseau Mairie école.

RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE LA MAISON DU 15 RUE DU VIEIL ARMAND

Après les fenêtres à double vitrage posées en 1996 sur l'ensemble du bâtiment, c'est aujourd'hui au tour de la couverture, de la zinguerie et des volets d'être remplacés.
Le ravalement de façade va, quant à lui, redonner une nouvelle jeunesse à cet immeuble appartenant à la commune, abritant un logement à loyer modéré et le salon de coiffure « Paula ». Cette rénovation va de pair avec le changement de locataire exploitant le salon, qui trouve ici un environnement professionnel attractif et embelli.
Le coût de ces transformations s'élève à 82 500 €.

En bref

UNE MARCHE POPULAIRE AUX ALLURES ÉCOLOGIQUES

Cette année encore, la société de Gymnastique Alsatia Wattwiller a organisé sa traditionnelle marche populaire, la 35e du nom. Mais celle-ci était différente des autres. En effet, le fonctionnement de la manifestation a évolué, l'objectif étant la réduction des déchets.

C'est dans cet esprit que les organisateurs ont choisi de favoriser le tri et en particulier celui des déchets pouvant être convertis en compost. Pour cela, le choix des gobelets, assiettes et couverts a été fait minutieusement. Il s'est porté sur des gobelets en cellulose, des assiettes en palmier et des couverts en bouleau, tous répondant à la norme EN13432 et pouvant être mis dans le tri dévolu au compost.

Le syndicat mixte a appuyé cette démarche en fournissant 10 containers de 140 l chacun et des supports pour les sacs jaunes de grande capacité.

Si l'on ajoute le tri du plastique (verre à bière, bouteille et autre emballage), le résultat est plus que satisfaisant puisque au final ont été comptabilisés :

- Environ 600 litres de compost
- une quinzaine de sacs jaunes, soit environ 900 litres de plastiques
- une dizaine de sacs de 100 litres de déchets ordinaires

Du côté des marcheurs (près de 1 700 durant le week-end), la démarche a été appréciée même si le tri n'est pas encore un réflexe pour tous.

La Société s'est promis de poursuivre cette expérience tout en essayant d'améliorer encore le tri. D'ores et déjà, d'autres pistes ont été mises en évidence : utilisation de produits recyclables et information plus claire sur le tri auprès des marcheurs.

La société de gymnastique remercie l'ensemble des participants qui ont contribué à cette première. *"Nous ne pouvons que nous améliorer, alors rendez-vous à l'année prochaine !"*.

DÉPLACEMENT DU BUREAU DE VOTE

En raison des travaux de rénovation/extension de la salle Krafft, le bureau de vote n° 2 sera déplacé de façon transitoire au bâtiment « Les Tilleuls » 26, rue du général de Gaulle pour les consultations électorales susceptibles d'avoir lieu en 2013 (notamment le référendum sur le Conseil Unique d'Alsace le dimanche 7 avril 2013).

LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le jury du concours des maisons fleuries, composé d'élus des communes de Berrwiller, de Steinbach et d'Uffholtz, a fait sa tournée de sélection le samedi 21 juillet dernier.

Le classement est issu de la moyenne des points attribués par le jury et, comme les années précédentes, les lauréats 2011 laissent leur place aux nouveaux primés. Cependant, si un lauréat primé en 2011 obtient la plus haute note en 2012, il sera classé dans les « prix d'honneur ».

Le jury a relevé également certains potagers de la rue de Cernay où les fleurs encadrent de multiples couleurs les parcelles de jardin potager. Propriétaires et usagers contribuent ainsi à égayer de façon fort agréable cette partie du village.

> Palmarès de cette édition 2012

Catégories	Prix	Attribué à
Maison avec décor floral et paysager	Prix d'honneur	Jeannot SCHOEPF
	1er prix	Pierre BOECKLER
	2e prix	Robert HAENEL
	3e prix	Monique SRONEK
	4e prix	Yvonne JARDON
	5e prix	Gérard OTT
	6e prix	Léon KERN
	7e prix	Jean-Pierre WACH
	8e prix	Pierre MEYER
	9e prix	Paulette MEYER
	10e prix	Sabine MURE
Fenêtres, balcons et murs fleuris	1er prix	Georges JUNG
	2e prix	Colette RINCKEL

NOUVELLE ASSOCIATION

FOOTBALL CLUB DE WATTWILLER

Renseignements auprès de Mr WETZEL Marc,
7 impasse des pommiers au 03 89 39 59 04

Calendrier des manifestations 2013

JANVIER À JUIN

Tous les vendredis, marché de 16h à 19h, place des Tilleuls.

JANVIER

6	Exercice sapeurs-pompiers

FEVRIER

10	Exercice sapeurs-pompiers
25	Don du Sang 16h30 à 19h30 - salles des Tilleuls

MARS

À définir	Carnaval des enfants - AJC
10	Exercice sapeurs-pompiers
16-17	Concert de Gala au Relais Culturel de Thann TEMPO-KIDS
24	Concert des Rameaux– 17h Eglise - Ste de MUSIQUE
31	Pâques

AVRIL

7	Référendum « Conseil Unique d'Alsace »
14	Exercice sapeurs-pompiers
28	Journée de pêche et de détente Amicale des Pêcheurs
	Repas carpes frites – Etang Lehwald

MAI

1	à partir de 7h30 Aubade dans les rues du village- Musique
5	Exercice sapeurs-pompiers
8	Fête de la Victoire de 1945
11	Concert Chorale de Wattwiller + Kirchenchor et Brass Band de Wasenweiler – Eglise
17	Marché 16h à 19h – place des Tilleuls Buvette/UNC
17-18-19-20	Spectacle de danses à l'Espace Grün – AJC
19	Fête de l'Eau (parcours du 19.5 au 2.6.2013)
25	Concert de la fête des mères à Wattwiller – TEMPO KIDS
26	Course de caisse à savon –animation musicale Ste de MUSIQUE
27	Don du Sang 16h30 à 19h30 - salles des Tilleuls

JUIN

2	Fête Dieu – Eglise - Ste de MUSIQUE Repas Champêtre – sapeurs-pompiers
9	Exercice sapeurs-pompiers
15	Journée Indienne – Espace Grün – AJC
16	Procession à Thierenbach – départ 7h
22	Fête de la Musique – Tilleuls -Ste de MUSIQUE
28	Palmarès Ecole de Musique – Ste de MUSIQUE
À définir	Journée citoyenne

RENDEZ-VOUS LE DIMANCHE 26 MAI 2013

L'association SPORT PASSION de Wattwiller organise la 1ère COURSE DE CAISSES A SAVON DU VIEIL ARMAND, course comptant pour le championnat d'Alsace 2013.

Pas moins d'une cinquantaine de pilotes et leurs véhicules de toutes catégories (side-car, bobcar, cariolis, karts, formules sport et promotion) sont attendus pour participer à cette manche du championnat ! Venant de tout le département et départements voisins, d'Allemagne et Suisse, ces pilotes vont assurer le spectacle durant les 3 manches, tout au long de la journée.
Sur la Place des Tilleuls, des animations pour enfants, buvette, stand de restauration seront à votre disposition pour faire de cette journée un agréable moment de détente et d'amusement.

A cette occasion, l'association organise un CONCOURS DE CAISSES FOLKLORIQUES et souhaite rassembler le plus grand nombre d'engins roulants non identifiés (ORNI) et faire appel aux propriétaires et conducteurs de ces véhicules pour les inviter à participer à cet événement, et aux « constructeurs et ingénieurs du dimanche », de 7 à 77 ans, pour qu'ils construisent un véhicule sortant de leur imagination. Il nous reste 5 mois pour préparer l'événement !
Si vous souhaitez participer en tant que concurrent ou prendre part à cette fête en faisant partie de l'équipe d'organisation vous pouvez nous contacter.

Renseignements, inscriptions et règlement disponible au 06 80 22 94 83

Association SPORT PASSION
Christophe JUNG
17 Rue de la 1ère Armée 68700 WATTWILLER
Sport.passion@orange.fr

Mémo

MAIRIE

Tél : **03 89 75 42 76** Fax : **03 89 39 80 72**

Courriel : mairie@wattwiller.fr
communication@wattwiller.fr
adjoint@wattwiller.fr

Nouveaux horaires d'ouverture au public à compter du 1er janvier 2013

- lundi de 8h à 12h
- mardi de 7h à 19h non stop
- mercredi de 8h à 12h
- jeudi de 13h30 à 18h
- vendredi de 8h à 12h

CONTACTS AVEC LES ÉLUS :

- Jacques MULLER, Maire sur RV
- Noëlle TITTEL, 1ère adjointe, vendredi de 10h à 11h et sur RV
- Claude BURGER, 2e adjoint, jeudi de 17h à 18h et sur RV
- Pierre TETTAMANZI, 3e adjoint, vendredi de 16h à 17h et sur RV
- Bernard WETTERER, 4e adjoint, mardi de 17h à 18h et sur RV
- Pierre BARMES, 5e adjoint, chargé du pôle urbanisme, PLU vendredi de 17h à 18h et sur RV
- Olivier ROGEON, CMD sur RV
- Anne SCHMITT, CMD sur RV
- Albert SCHROEDER, 4e vice-président de la Communauté de Communes, RV au 03 89 75 91 83

SERVICES

Médecin : 03 89 39 76 98

- Consultations sans RV :

- lundi : 9h à 10h30 - mardi : 16h à 18h
- jeudi : 14h à 16h - vendredi : 9h à 10h30

- Consultations sur RV : lundi après-midi, mardi matin, mercredi matin, jeudi matin, vendredi après-midi, samedi matin

La poste : les services de la Poste sont assurés par le magasin Pratic. Ouverture tous les jours de 6h30 à 12h et de 16h à 18h30, le mercredi de 6h30 à 12h, le samedi de 6h30 à 12h et fermé l'après-midi
Tél. Pratic : 03 89 75 53 67

BOUGENBUS

N° vert, appel gratuit à partir d'un fixe : 0800 003 009

- La centrale d'appel fonctionne de 8h à 19h du lundi au vendredi et de 8h à 17h le samedi.

ASSOCIATION AGIR

A THANN :
33, rue Henri Lebert, 68800 THANN, tél : 03 89 37 99 61, permanence du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, agir.thann@wanadoo.fr

A CERNAY :
26, rue James Barbier (mairie), 68700 CERNAY, tél : 03 89 75 84 35, permanence lundi de 14h00 à 16h00, mercredi et vendredi de 9h00 à 11h00.

URGENCES

- **SAMU : 15**
- **Police : 17**
- **Pompiers : 18**
  - **Chef de corps : 06 22 08 44 55**
  - **Caserne : 03 89 75 41 42**

PÉRISCOLAIRE

- **Les Sourcinelles** accueillent vos enfants les jours de classe à partir de 7h15, assurent le repas de midi et un accueil le soir de 16h à 18h30. Le mercredi, ouverture en continu de 8h à 18h.
  Tél : **03 89 75 46 83** - Courriel : lessourcinelles@wanadoo.fr

- **TINTARAM**. Relais parents – Assistantes maternelles
  6 a rue Schweitzer - Cernay
  Tél : **03 89 75 59 85**

MARCHÉS

- **Marché hebdomadaire**
  Tous les vendredis de 16h à 19h, place des Tilleuls

DÉCHETERIE D'ASPACH LE HAUT

- Hiver (octobre à mars) : du lundi au samedi de 9h à 17h
- Eté (avril à septembre) : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h sauf le samedi de 9h à 19h
- Fermée tous les 1ers lundis du mois

Tél : **03 89 75 74 66**

MÉDIATHÈQUE

15 rue James Barbier - Cernay
Tél : **03 89 75 40 26** ou www.mediatheque-cernay.com

ESPACE GRÜN

32 rue Georges Risler - Cernay
Programmation cinéma et spectacles
Tél : **03 89 75 74 88** ou www.espace-grun.net

PISCINE

Rue René Guibert - Cernay
Tél : **03 89 75 44 89**

OFFICES RELIGIEUX

- **Culte catholique**
  Les mardis et vendredis à 18h. Messe dominicale alternativement le samedi à 18h ou le dimanche à 10h (consulter le bulletin paroissial). Permanence au presbytère le vendredi de 16h à 18h. Tél : **03 89 75 42 86**

- **Culte protestant**
  - 1ers, 3e et 5e dimanches du mois à 10h au temple de Cernay
  - 2e et 4e dimanches du mois à 10h au temple de Wittelsheim

Commission communication : **communication@wattwiller.fr**

conception & impression **publi-h** Uffholtz - CERNAY IMPRIM'VERT' *Imprimé sur papier recyclé. Dépôt légal n° 737* • Rédaction et photos : commission communication